



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'AREPO

Bruxelles, 12 novembre 2015

2^{ème} réunion plénière 2015

La deuxième réunion plénière de l'AREPO de l'année 2015 a eu lieu le 12 novembre dernier de 10h00 à 17h00 au siège de la **Région Piémont**, 62 rue du Trône à Bruxelles.

Cette réunion a été présidée par **Vincent Labarthe**, vice-président de la Région Midi-Pyrénées en charge de l'agriculture et élu à la présidence de l'AREPO en octobre 2014.

A l'ordre du jour de cette réunion, le rapport annuel intermédiaire et la proposition de cotisation 2016.

Introduction par le Président de l'AREPO Vincent Labarthe

Le Président a introduit cette réunion en remerciant les bureaux de la Région Piémont pour leur accueil. Il a ensuite remercié l'ensemble des Régions membres qui renouvellent leur confiance chaque année et travaillent à renforcer la légitimité de l'AREPO auprès des institutions européennes.

PARTIE STATUTAIRE

Rapport moral du Président

Régions membres

En 2014, 26 Régions avaient payé la cotisation. Au 1^{er} novembre 2015, 20 Régions ont payé la cotisation et 4 Régions se sont engagées à payer suite au rappel.

Mise en œuvre du PDR

Aujourd'hui, les Régions sont confrontées à la mise en œuvre et notamment aux interprétations des règlements. Par exemple, dans la **mesure d'aide aux producteurs**, le critère « nouvel adhérent » à un système de qualité pose des problèmes à cause d'une interprétation trop restrictive de la part de la Commission. Notamment, les producteurs ayant adhéré aux régimes de qualité entre fin 2013 et début 2015 sont exclus. Par contre, la **mesure de promotion** est déconnectée de la mesure d'aide aux producteurs. Cette interprétation offre une plus grande flexibilité.

Dès 2016, nous allons commencer à travailler sur **l'évaluation de la PAC à mi-parcours**. Ce sera l'occasion de remettre sur la table les points critiques pour, peut-être, obtenir des améliorations avant 2020.

Paquet Qualité : simplification

La CE souhaite réduire le nombre de règlements sur les systèmes de qualité, simplifier les procédures d'enregistrement et harmoniser les règlements.

Politique de promotion

Le programme de travail annuel pour 2016 a été adopté le 13 octobre 2015. Il sera mis en œuvre par la publication d'appels à projet pour des programmes simples et multi début 2016. Un total de 111 millions d'euros sera disponible pour les programmes de promotion sélectionnés pour un co-financement européen en 2016.

Révision du règlement bio

Les accords ont été conclus au Parlement et au Conseil, les négociations entre les deux institutions seront donc bientôt lancées. L'accord devrait apporter des améliorations importantes sur la proposition initiale de la CE pour la majorité des points de blocage.

Coopération avec les institutions européennes et les organismes partenaires

Notre coopération avec les institutions européennes et les organismes partenaires se renforce d'année en année, ce qui est une preuve de reconnaissance de notre réseau comme l'un des principaux représentants des produits de qualité et d'origine européens.

Enfin, le Président a présenté le séminaire de l'AREPO à l'Expo universelle de Milan [Innover et structurer la Recherche, l'Enseignement et la Formation pour des Indications Géographiques durables](#) ; notre position sur les **Indications Géographiques non agricoles** ; notre participation aux **projets européens** ; notre nouvelle [page Facebook AREPO](#) et les nouveaux onglets de notre site web [« Agriculture Biologique »](#), [« Recherche et Innovation »](#) et [« Conférences et séminaires »](#).

Rapport annuel intermédiaire

La présentation des comptes certifiés a lieu lors de l'AG au printemps de l'année n+1

La situation au 31/12/2014 présentée lors de l'AG du 25 mars 2015 : + 284 000 € de réserves financières (comptes certifiés).

Situation au 01/11/2015 : + 291 000 € (+ 7000 €)

- Dépenses prévisibles avant le 31/12/2015 : - 15 000 à - 20 000 €
- Recettes prévisibles avant le 31/12/2015 : + 18 000 € (4 cotisations sur 6)
- Résultat financier envisagé au 31/12/2015 : + 7 000 €
- Point sur les cotisations : 2 reçues pour 2014 ,18 reçues pour 2015, 6 attendues pour 2015

Evènements majeurs en 2015 : + 30 000 € de dépenses exceptionnelles

- Evènement européen biennuel à Bruxelles le 25 mars 2015 : - 18 000 €
- Conférence recherche à l'Expo universelle de Milan : - 9 000 €
- Congrès mondial du Jambon sec à Toulouse : - 3 000 €

Recette exceptionnelle en 2015 :

« Futurmed » (Emilie-Romagne) : + 2800 €

Budget prévisionnel 2016

Passage de Giulia Scaglioni en CDI : + 25 000 € de dépenses supplémentaires

Impact de la réforme territoriale en France : - 3 membres / - 13 500 €

- Fusion des Régions **Aquitaine, Limousin** et Poitou-Charentes
- Fusion des Régions **Rhône-Alpes** et **Auvergne**
- Fusion des Régions **Midi-Pyrénées** et **Languedoc-Roussillon**

Vote de la cotisation 2016

Le Secrétaire général a proposé de maintenir le montant de la cotisation à 4 500 € pour l'année 2016.

VOTE : *Le montant de la cotisation sera validé par un courrier aux Régions membres.*

PARTIE THÉMATIQUE

Expérience de la Région Lombardie dans les produits d'origine - Gianni Fava, Ministre de l'agriculture de la Région Lombardie

La Lombardie est la première région agricole italienne, la deuxième d'Europe. Elle a fait de la protection et de la promotion des produits d'origine une priorité. A l'occasion de l'Expo universelle de Milan 2015, le gouvernement régional a concentré son action politique sur ce thème, en présentant un [document d'orientation politique sur les produits locaux](#), qui a été signé par 22 Régions européennes et par diverses parties prenantes du secteur agroalimentaire.

Dans un marché mondial caractérisé par la production de marchandises à des prix très compétitifs, l'UE devrait promouvoir la qualité et la diversité de ses produits. Les petites productions, souvent considérées comme marginales, ont un énorme potentiel d'expansion dans de nouveaux marchés intéressés par la différenciation du goût, la biodiversité et les produits territoriaux. L'UE doit continuer à protéger la diversité et la qualité des produits européens, notamment dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux (en particulier, le TTIP). En effet, grâce à la promotion des produits d'origine, la gestion durable des territoires est assurée.

C'est pourquoi la Région Lombardie participe avec intérêt à l'AREPO et soutient la consolidation du réseau, considéré essentiel pour le développement et la protection de l'agriculture européenne traditionnelle.

Le règlement sur l'Agriculture Biologique - Kathleen Delage, IFOAM UE

Après avoir fait le point sur le travail de l'AREPO pour définir une position commune sur la réforme du règlement bio (disponible sur le site AREPO dans l'espace réservé aux membres), le Secrétaire général a donné la parole à Kathleen Delage de l'IFOAM UE.

La proposition de réforme de la CE est en révision depuis mars 2012. Au Conseil, un accord politique sur le règlement a été trouvé au mois de juin 2015. **Le 13 octobre, la commission du Parlement européen sur l'Agriculture et le Développement Rural a adopté le rapport de Martin Häusling (Verts/ALE) relatif à La production biologique et l'étiquetage des produits biologiques.**

Pour l'IFOAM, représentant du secteur bio, la proposition de la CE présentait plusieurs points critiques :

- Seuils de perte de la certification : pour le secteur, cette mesure est trop radicale car il est quasi impossible de ne pas avoir de résidus. **Le Conseil et le Parlement ont pris en compte les recommandations du secteur et ont supprimé les seuils de perte de la certification bio dans le rapport final.**
- Suppression du contrôle annuel : L'IFOAM s'oppose à la suppression des contrôles annuels considérant que c'est ce qui permet de maintenir la confiance du consommateur. **Le Conseil et le Parlement ont réintroduit les contrôles annuels sauf pour les opérateurs considérés à « faible risque ».**
- Suppression des règles d'équivalence des produits bio importés : l'IFOAM redoutait cette proposition par peur d'une baisse des importations de produits bio. **Le Conseil et le Parlement ont prévu une dérogation en cas de produits non couverts par le règlement européen.**
- Suppression de la dérogation pour les fermes mixtes : volonté de l'IFOAM de maintenir la dérogation en prévoyant un plan d'action pour aider les agriculteurs à se convertir à 100%. **Le Conseil et le Parlement ont réintroduit cette dérogation.**
- Nombreux actes délégués : selon l'IFOAM, un maximum d'éléments doivent être contenus dans le règlement et un minimum dans les actes délégués. **Point le plus compliqué du trilogue.**

La politique de promotion - Laurent Gomez, Secrétaire général de l'AREPO

Le **règlement UE n°114/2014 du Parlement et du Conseil européens** est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2015.

L'AREPO a travaillé pour que l'enveloppe du règlement promotion soit augmentée. Le montant des aides devrait passer progressivement de 61 millions d'euros dans le budget 2013 jusqu'à 200 millions d'euros en 2020. Il y a donc un véritable enjeu en ce qui concerne la mobilisation des financements européens sur la promotion des IG notamment.

Le Secrétaire général a présenté les opportunités de financement du programme de [travail](#) du 2016. Après plusieurs requêtes de nos membres, l'AREPO propose d'agir comme une plateforme pour améliorer les connexions entre ses Régions membres et les producteurs qui souhaiteraient faire une demande de co-financement de l'UE. **Une page dédiée sur notre site Internet sera mise en place** pour partager les informations et mettre en lien les associations de producteurs intéressés.

Le TTIP - Raimondo Serra, Commission européenne

Le mandat de négociation de la Commission pour le TTIP est de promouvoir et défendre les intérêts de l'UE. La DG Agri intervient dans les négociations avec un rôle de premier plan sur le dossier des barrières tarifaires pour l'agriculture et sur la partie « propriété intellectuelle », notamment en ce qui concerne les IG.



Les IG sont des éléments **d'intérêt offensif pour l'UE**, car ils représentent **1/3 des exportations de l'UE vers les Etats-Unis**. La CE vise ainsi à en améliorer la protection sur le marché américain, pour éviter les usurpations et les coûts élevés de l'enregistrement et de la protection qui caractérisent le système des marques commerciales, représentant aujourd'hui la seule possibilité de protection des IG aux Etats-Unis.

L'objectif de la Commission est de faire respecter les droits de propriété intellectuelle et de garantir une transparence pour le consommateur américain, induit en erreur par l'utilisation incorrecte de noms géographiques. Le but est ainsi d'obtenir la **protection directe** par le biais d'un accord sur une liste d'IG et de demander aux États-Unis de mettre en œuvre un système d'application des droits de propriété intellectuelle. Enfin, la CE est prête à négocier des **traitements spécifiques de certains noms controversés**, pour lesquels il serait très difficile de garantir le monopole aux IG, en raison de leur grande diffusion aux États-Unis.

Malheureusement, le compromis à l'heure actuelle est loin et la position des États-Unis après deux ans de négociations continue à être opposée à la reconnaissance des IG. En outre, il y a une tentative claire d'accélérer les négociations, en se concentrant exclusivement sur les **aspects tarifaires**.

L'AREPO, en tant que **porteur des intérêts légitimes des territoires qu'il représente**, devrait s'exprimer en exigeant que les IG soient reconnues dans le TTIP.

Les IG non agricoles - Virginie Rozière, MEP (contribution visuelle)

Le **6 octobre**, le Parlement européen a adopté le rapport de la députée Virginie Rozière sur la « **Possibilité d'étendre la protection des indications géographiques aux produits européens non agricoles** ». Mme Rozière a contribué à la plénière avec un message vidéo. Elle a **remercié l'AREPO pour son soutien** sur ce dossier.

Une protection uniforme des IG non agricoles pourrait protéger les producteurs des usurpations et bénéficier aux consommateurs et aux territoires, en favorisant le tourisme et la création d'emploi. La CE a reconnu près de 800 produits qui pourraient bénéficier de la protection. Le 28 octobre, **la CE a précisé dans sa stratégie pour le marché unique**, qu'elle fera avancer les travaux sur l'optimisation du savoir-faire européen et **assurera le suivi de la consultation public sur la protection des IG pour les produits non agricoles**.

Présentation des résultats et des réflexions suite au séminaire de l'AREPO à l'Expo universelle de Milan 2015 - Giulia Scaglioni, AREPO Bureau de Bruxelles

Dans le cadre de la semaine des parties prenantes de la DG AGRI, l'AREPO a organisé un **séminaire de haut niveau sur les IG** : [Innover et structurer la Recherche, l'Enseignement et la Formation pour des Indications Géographiques durables](#) au Pavillon UE de l'Expo. **Le séminaire a souligné le besoin de soutien et de financement de la part des instances européennes, de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle dans le secteur des IG.**

Suite au séminaire, l'AREPO continuera à travailler avec ses partenaires des secteurs de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle afin de présenter à la Commission européenne **un document d'orientation politique pour contribuer à la définition de la stratégie à long terme de l'UE pour la recherche et l'innovation en agriculture**.

Un second résultat sera sans doute de **développer et renforcer les relations de travail entre l'AREPO et les universités et centre de recherche de nos Régions membres**. Notre équipe va travailler sur la meilleure façon de réaliser cette coopération, à travers la création d'un **comité scientifique** au sein de l'AREPO.

Les projets européens - Anne Clermontelle, AREPO Bureau de Bordeaux

Au sein du programme **Horizon 2020**, l'AREPO s'est particulièrement attachée à travailler sur l'appel à projet SFS-20-2015 : « Circuit alimentaire durables et politiques publiques : la politique de qualité européenne et les achats de produits alimentaires du secteur public » dont l'objectif est l'étude de **l'impact des politiques de qualité européennes sur la durabilité de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine**.

L'AREPO est actuellement associée au consortium gagnant **Strenght2Food** en tant que partenaire externe.



D'autre part, le nouveau programme d'Horizon 2020 pour les années 2016-2017 a récemment été publié et nous sommes actuellement en train de définir les possibilités de participation de l'AREPO et de ses Régions membres aux appels à projet.

Enfin l'AREPO participe à la réponse d'un appel à projet du programme **Interreg SUDOE** qui concerne l'intégration, la compétitivité et la croissance économique des coopératives agroalimentaires de l'espace rural SUDOE. Si le projet est sélectionné, l'AREPO sera en charge du WP « *Dissémination des résultats* » avec un budget de 120 000 euros sur 24 mois pour mettre en œuvre ses activités.

Le projet **AGROSMART.coop** a été déposé début novembre, nous attendons actuellement les résultats de la première phase de sélection.

Conclusions

Le Secrétaire général a conclu la réunion plénière en rappelant les points du programme de travail pour les prochains mois :

- **Validation de la cotisation** pour l'année 2016 par courrier aux Régions membres ;
- Création sur le site de l'AREPO d'une **plateforme** d'échange d'informations et de contacts pour les producteurs qui souhaitent présenter un projet de **promotion** ;
- Définition de la **position de l'AREPO sur le TTIP** ;
- Présentation d'un **document d'orientation politique** de l'AREPO et de ses partenaires des secteurs de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle pour contribuer à la définition de la **stratégie à long terme de l'UE pour la recherche et l'innovation en agriculture**.

Vincent Labarthe
Président de l'AREPO
P/O Laurent Gomez
Secrétaire général de l'AREPO